

## **34 - Dossier FISAC - Convention entre la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers**

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :**

### **I - Dossier FISAC - Point d'étape**

Le Conseil Municipal du 14 juin 2012 a autorisé M. le Maire à déposer un dossier de candidature au titre du FISAC.

Le dépôt du dossier a eu lieu le **29 juin 2012 pour la 1<sup>ère</sup> tranche du programme**, après près d'une année de mise en synergie des partenaires (Etat, associations de commerçants, chambres consulaires et Département du Doubs) et des différents projets d'accompagnement (pour mémoire première réunion du comité de pilotage le 5 juillet 2011).

Un accusé de réception émis en date du 29 juin 2012 par l'Etat (DIRECCTE) a permis le lancement des actions.

Le plan d'actions global pour la première tranche (2012-2013) prévoit 12 actions en fonctionnement (budget de 364 K€) et a pour ambition :

- d'accompagner les entreprises sensibles par des sessions de formation collectives et l'édition d'un guide,
- d'accompagner les entreprises sensibles par des accompagnements individualisés,
- de mettre en place un dispositif incitatif à la fréquentation de la clientèle (le Freepass),
- de renforcer la qualité de l'accueil par la Charte Qualité Commerce-Artisanat-Services,
- de mettre en place un baromètre de suivi des activités commerciales et artisanales,
- d'animer et accompagner sur le terrain avec les médiateurs «commerce»,
- d'anticiper les mutations des quartiers Battant et Planoise,
- de mettre en place des animations commerciales pendant et après les travaux,
- de mettre en place des diagnostics économiques et financiers avec la prise en compte du volet accessibilité,

et 4 actions en investissement (budget de 527 K€ hors financements FISAC) :

- l'accompagnement des impacts des travaux via la mise en place de solutions de livraison temporaire,
- la mise en place d'une signalétique commerciale temporaire collective,
- le soutien des entreprises dans leur mutation par la mise en place d'aides directes auprès des entreprises situées sur le tracé du tramway,
- et la requalification des places Jouffroy d'Abbans et Flore.

Par ailleurs, l'amélioration des liaisons entre le centre commercial «Les Passages Pasteur» et les autres périmètres marchands du centre-ville interviendra ultérieurement (tranches 2 et 3).

D'ores et déjà plusieurs actions ont été lancées par la Ville et ses partenaires dans ce dossier :

- Accompagnement des entreprises sur le terrain par deux médiateurs de commerce (depuis septembre 2011)
- Elaboration d'un guide des professionnels (distribué en février 2013)
- Signalisation des commerces
- Séances collectives de sensibilisation (mai 2012)
- Renforcement et extension du dispositif Freepass (juillet 2012 - décembre 2013)
- Suivis individualisés des entreprises (début septembre 2012 - fin janvier 2013)
- Création d'un baromètre de suivi des activités avec l'AUDAB (juillet 2012)
- Mise en place d'animations commerciales en lien avec les associations de commerçants pour les zones les plus concernées par les travaux (juillet 2012 à décembre 2013, actions en cours)
- Diagnostics préalables aux aides directes aux entreprises (octobre 2013 : en cours de lancement).

## II - Convention Ville de Besançon/CCI/Chambre de Métiers et d'Artisanat

Un projet de convention pour la mise en œuvre de l'action «Diagnostics économiques avec un volet accessibilité» avait été validé par le Conseil Municipal du 14 juin 2012.

Ce diagnostic économique réalisé par les chambres consulaires est un préalable obligatoire avant toute aide directe de la Ville de Besançon et de l'Etat dans le cadre du FISAC.

En l'absence d'une réponse de l'Etat sur les taux et montant de la participation du FISAC et afin de permettre de soutenir les entreprises qui souhaitent réaliser des travaux d'investissement, le comité de pilotage du 14 juin 2013 a validé le principe d'une avance par la Ville de Besançon de l'aide de l'Etat à hauteur de 240 € par diagnostic réalisé.

Des entreprises ont d'ores et déjà manifesté leur intention de réaliser des travaux d'investissement de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels.

Un nouveau projet de convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers doit être validé, afin de permettre la mise en œuvre des diagnostics économiques et financiers préalables à l'attribution d'aides directes pour les travaux réalisés par les entreprises commerciales et artisanales situées sur le tracé du tramway.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce dossier,
- à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

**«M. Philippe GONON :** J'ai lu avec désolation dans le rapport que l'Etat ne s'était toujours pas prononcé sur les taux et les montants de sa participation au FISAC. Nous sommes fin 2013, vous aurez terminé vos travaux je pense d'ici quelques mois, en 2014. Pouvons-nous espérer un jour une réponse parce que vous parliez tout à l'heure d'attractivité. Certes la culture en fait partie, mais je pense qu'un commerce de centre-ville attractif fait partie aussi de ces choses qui intéressent des investisseurs et je connais votre réponse sur le FISAC, je sais que vous ne l'avez pas, on n'est pas responsable, ni vous ni d'autres de cela mais ce matin j'ai piqué un gros juron quand j'ai lu cet article de «Ma Commune» sur les transferts de technologies avec cette fameuse SATT (Société d'Accélération du Transfert de

Technologies) implantée encore une fois à Dijon. Nous avons le sentiment que nous nous faisons dépouiller d'un certain nombre de prérogatives qui concernent le coeur même de notre futur, c'est-à-dire la matière grise. On sait déjà que nous perdons beaucoup de jeunes diplômés. Nous savons que notre Université dans la balance Bourgogne - Franche-Comté n'est pas à même de défendre je pense tous ses avantages, ses spécificités. Aujourd'hui nous avons encore un exemple de cette délocalisation sauvage...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas vrai !

**M. Philippe GONON** : Ce n'est pas une attaque Monsieur le Maire, c'est simplement...

**M. LE MAIRE** : En plus c'est faux !

**M. Philippe GONON** : Ah si, elle est bien implantée à Dijon, elle regroupe plusieurs régions, j'ai entendu directement les inquiétudes d'un certain nombre d'universitaires qui m'en ont parlé, je pense que là il y a encore une vraie inquiétude à avoir : c'est l'avenir même de notre région qui se joue sur des choses comme cela, les transferts de technologie, la recherche, l'innovation c'est là, ce n'est pas ailleurs, c'est là-dedans que cela se joue.

**M. LE MAIRE** : Mais nous sommes bien d'accord, je ne vous ai pas vu à l'inauguration de la plateforme ROBOTEX -c'était public- c'est un équipement unique en France avec effectivement un système, un microscope électronique. Monsieur GONON je vous donne des informations pour que vous soyez moins inquiet. La plateforme ROBOTEX est unique en France. Elle permet de faire du gravage nanométrique, le nanomètre ce n'est pas gros. C'est la seule plateforme en France, nous l'avons inaugurée avec Patrick BONTEMPS il y a quelques jours. Je ne vous ai pas vu mais peut-être n'étiez-vous pas invité mais c'était public, à l'inauguration de l'agrandissement de la salle blanche. Nous avons une salle blanche de 1 400 m<sup>2</sup> qui vient d'être inaugurée vendredi dernier à la Région, qui est une des plus grandes salles blanches de tout l'Est de la France. Qu'il y ait effectivement des choses qui se passent à Dijon bien sûr, c'est pour cela que nous allons mettre en place un pôle Dijon - Besançon, Bourgogne - Franche-Comté, un pôle métropolitain mais il y a aussi plein de choses qui se font à Besançon. Vous savez comme les choses sont réparties ; sur Dijon c'est plutôt l'agro-alimentaire et tout ce qui est chimie, sur Besançon c'est plutôt la physique, les nanotechnologies, le bio-médical. Est-ce que vous savez par exemple que dans le cas du Cancéropôle Grand Est toute la partie administrative va être sur Strasbourg, et toute la partie recherche-développement pour tout le Grand Est, pas pour la Bourgogne, la Franche-Comté, vous savez où cela se situe ? Cela se situe effectivement à Besançon autour du service de cancérologie dont il y a d'éminents représentants dans notre assemblée, sous l'action des deux éminents spécialistes qui sont là-bas. On parle très peu du Pôle de Gérontologie interrégional que je préside. Le siège est à Besançon et non à Dijon, on a encore une réunion demain, donc effectivement il y a un partage des choses. Quelqu'un a dit tout à l'heure que Besançon n'est pas une région immense, on doit se mettre ensemble avec les Dijonnais, il y a un partage intelligent des choses.

Pour nos CHU, vous savez très bien que tout ce qui est la chirurgie cardiaque, les échanges de coeurs, quand on change la pompe c'est plutôt à Dijon mais quand on change le foie c'est plutôt à Besançon, les greffes de moelle osseuse se font ici à Besançon, donc nous partageons les choses. Je pense qu'au contraire il ne faut pas voir cela comme étant de la concurrence. Les ressources sont rares. Un équipement comme ROBOTEX vaut plusieurs millions d'euros, moi je suis heureux qu'il soit ici à Besançon mais on accueillera les Dijonnais s'ils ont envie de venir travailler ici. Vous oubliez que par exemple un des plus grands laboratoires de sciences physiques de France FEMTO-ST, entre 600 et 700 chercheurs, n'est pas à Dijon, il est à Témis Sciences à Besançon.

J'ai vu comme vous cette information, elle est juste mais regardez globalement quel est le paysage. J'ai reçu dernièrement des Américains qui venaient de San Francisco pour voir nos applications en matière de cancérologie. Ils sont repartis enchantés, je ne sais pas ce que cela va donner, ils ne sont pas allés à Dijon, ils sont venus ici à Besançon mais il se passe aussi des choses à Dijon. Nous sommes complémentaires et Besançon ne se fait pas dépouiller, voilà. Je voulais vous rassurer et nous sommes vigilants et je vous donne juste, en une semaine, deux exemples, ROBOTEX, la salle blanche, c'était la semaine dernière. Quand je suis allé par exemple remettre les diplômés à l'ISI FC qui est l'Institut

Supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté, c'est la seule école française d'ingénieurs dans le bio-médical, ils sont une cinquantaine d'ingénieurs, 47 je crois, qui sont sortis samedi, ils sont à Besançon donc je crois que l'on a aussi des atouts, travaillons ensemble, c'est cela que j'ai envie de dire, travaillons ensemble.

Monsieur GONON pour une deuxième et dernière intervention !

**M. Philippe GONON :** Si l'on peut revenir maintenant à nos problèmes de commerce et notamment sur le FISAC...

**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre !

**M. Philippe GONON :** C'est la cavalerie qui arrive après la bataille !

**M. LE MAIRE :** J'ai rencontré Sylvia PINEL il y a quelque temps avec Jacques MARIOT -je lui passerai la parole- et je lui ai donc posé la question de savoir où en était notre dossier FISAC ; elle m'a répondu que lorsqu'elle est arrivée en 2011 il y avait 1 800 dossiers en attente et pas d'argent pour les payer. Elle m'a précisé qu'elle allait regarder où notre dossier en était mais c'est compliqué parce que je crois qu'il y a beaucoup de mesures qui ont été mises en place, sauf qu'elles n'ont pas été financées et de juillet 2011 à juillet 2012 le dossier n'a pas beaucoup avancé parce qu'effectivement il n'y avait pas d'argent. Je suis d'accord avec vous, je suis d'un optimisme moyen là-dessus mais cela avait été très mal engagé.

Jacques, tu veux répondre sur le FISAC ?

**M. Jacques MARIOT :** Sur le FISAC, aujourd'hui l'Etat a mis une provision de 300 millions d'euros et cela devrait arriver incessamment sous peu mais ce qu'il est important de comprendre c'est que vis-à-vis des commerçants, la Ville n'est pas restée insensible ni à ne rien faire. Nous anticipons par une aide financière, notamment dans cette convention puisque que là c'est ce que l'on appelle une étude préalable en matière économique faite par la CCI et la Chambre de Métiers pour que des aides directes soient apportées en matière d'accessibilité aux commerçants. Donc aujourd'hui nous apportons, nous anticipons, nous, la Ville, par une avance financière à hauteur de 240 € afin que les actions soient menées. L'Etat lorsqu'il nous versera d'ici 2 ou 3 ou 6 mois sa participation l'argent reviendra dans la caisse de la Ville donc c'est une anticipation et ça montre aujourd'hui le caractère réactif que nous avons, nous, Ville de Besançon en matière d'aide aux commerçants et en matière de FISAC.

**M. LE MAIRE :** Je ne vais pas vous cacher que c'est dur ! Pour avoir de l'argent maintenant, bien sûr que c'est dur, mais attendez, je vis dans le monde réel, je ne vis pas dans un monde de bisounours, je vis dans le monde réel et c'est dur.

**M. Michel OMOURI :** Monsieur le Maire, donc si j'ai bien compris ce que vous venez de nous dire à l'instant, c'est qu'il n'y a pas d'argent donc cela veut dire que pour le FISAC Madeleine, le FISAC Pasteur on n'aura pas d'argent. Cela veut dire que pour 750 000 € de travaux d'aménagement du 6 rue de la Madeleine, on comptait environ 50 % de participation de l'Etat, 350 000 €, donc tout va être à la charge de la Ville, Simplement j'avais dit il y a deux ans et demi que vous avez eu une vision je dirais à moyen terme parce que si vous aviez mis le FISAC Tram en prenant la globalité de ses aménagements, vous auriez segmenté aujourd'hui ces aides entre FISAC Madeleine et FISAC Tram. Vous saviez pertinemment que vous n'auriez pas d'argent, donc pourquoi aujourd'hui vous êtes-vous lancé dans cette fameuse politique là parce que même à Grenoble ils avaient indiqué que Besançon avait fait cela au pas de charge ; c'est une erreur le FISAC Tram parce qu'ils n'ont pas pris un aménagement aujourd'hui au niveau commercial du centre-ville et je vous l'avais dit cela il y a trois ans et aujourd'hui on voit qui avait raison.

**M. Jean ROSSELOT :** Oui, Monsieur le Maire vous en êtes toujours à nous dire «vous n'étiez pas à l'inauguration...».

**M. LE MAIRE :** C'est amical !

**M. Jean ROSSELOT :** ...mais je vous répète que c'est toujours cent fois plus facile d'être à votre place qu'à la nôtre, je l'ai déjà dit, je le répète, à cause -et je ne rentrerai pas dans les détails- des différences statutaires de position des uns et des autres, c'est cent fois plus facile pour vous.

**M. LE MAIRE :** Venez-en au fait !

**M. Jean ROSSELOT :** Le fait est qu'il y a juste trois ans la presse révélait les propos, c'est dommage, des REBSAMEN et autres KRATTINGER qui soulignaient votre manque de vision... mais c'est vrai quoi !

**M. LE MAIRE :** Vous n'allez pas nous le refaire pour la 150ème fois quand même !

**M. Jean ROSSELOT :** Moi je vous aime bien mais quand même...

**M. LE MAIRE :** Un amour platonique j'espère !

**M. Jean ROSSELOT :** Je rappelle les appréciations de vos grands amis politiques, «complexe d'infériorité» pour REBSAMEN et «manque d'ambition pour KRATTINGER...

**M. LE MAIRE :** C'est absolument faux !

**M. Jean ROSSELOT :** ...on peut retrouver les journaux. Je veux simplement dire qu'à ce moment-là, alors que REBSAMEN vous offrait sur un plateau la présidence du pôle métropolitain Rhin-Rhône, il fallait y aller et inscrire toutes ces questions de développement économique de recherche dans un très grand pôle métropolitain qui aurait été dédié au développement économique avec un observatoire pour trouver des équilibres intelligents entre les deux grandes métropoles dédiées à la recherche universitaire. Vous nous donnez des exemples de visiteurs étrangers mais on entend dire partout que d'autres arrivent à Auxon et ne savent pas comment se rendre ici ou là, Micropolis ou à la Bouloie, etc. Voilà ce qui aurait été une véritable modernité et cela se retrouve dans les carences qu'on a aujourd'hui, qu'a soulignées Philippe GONON, voilà c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Le temps viendra où l'on vous fera le bilan économique avec tous les emplois qui ont été créés, le temps viendra parce que cela, Jean ROSSELOT, vous nous l'avez déjà fait dix fois, vingt fois, trente fois, cinquante fois, vous savez très bien que ce n'est pas du tout dans ce contexte-là que cela a été dit mais vous voulez le répéter. Mais une contre-vérité répétée cent fois ne devient pas une vérité.

**Mme Joëlle SCHIRRE :** Je crois qu'il y a une petite erreur peut-être dans «ma commune.info» parce que la tête de pont de la SATT ce n'est pas Dijon, c'est la Lorraine et Dijon bien sûr est associée, Besançon est associée mais c'est la Lorraine et la SATT n'était pas quelque chose qui était vu d'un très bon oeil par le Ministère au départ. Donc on avait un certain doute sur les SATT. Maintenant elles ont l'air de se développer, mais Besançon avait, par le biais de Nicolas CHAILLET, le Directeur de FEMTO, monté quelque chose qui s'appelait Franche-Comté Innov. C'était déjà pour du transfert de technologies. Donc Besançon n'est pas en reste et sera intégrée dans la SATT avec les voies qu'il convient mais là ce n'est pas Dijon, donc ne faisons pas tout le temps la rivalité Besançon-Dijon, c'est quelque chose qui concerne le Grand Est. Ce sont des montages très compliqués et si compliqués qu'au dernier CA de l'Université il a été voté un nouveau vice-président chargé d'étudier tous ces montages afin qu'on ne soit pas floué. C'est Philippe PICARD qui a été nommé pour regarder cela de près parce que c'est quelque chose qui dépassait un petit peu même ce qui était au sein de l'Université. Et je crois que là ce sont de bonnes décisions qui sont prises, on suit les choses, l'Université suit les choses et j'étais aussi à l'inauguration de ROBOTEX, je tiens à le souligner, et c'était Anne VIGNOT qui représentait la Région mais il est vrai que c'était plutôt en cercle un peu fermé parce que c'était à 10 h du matin le 26 novembre, ça je vous l'accorde mais cela ne veut pas dire que ce ne sont pas des beaux projets et il ne faut pas lire qu'à travers la presse, il faut aussi questionner effectivement ceux qui s'en occupent.

**M. LE MAIRE :** Je crois que vous êtes déjà intervenu deux fois Monsieur GONON ! Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.*